



COMMUNIQUE COMMUN

ASSOCIATION MORUROA E TATOU

ET

ASSOCIATION DES VETERANS DES ESSAIS NUCLEAIRES



Pas de changement pour les victimes des essais nucléaires

Monsieur Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, confirme et signe : la loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires mise en place par ses prédécesseurs de droite reste une « bonne loi ». Ce 11 décembre à Paris, lors de la troisième réunion de la commission consultative de suivi de la loi Morin, il a adoubé le comité d'indemnisation composé, selon ses dires, de « grands experts » et statuant « en toute indépendance ». Aux côtés du ministre, siégeait M. Jean-Paul Bodin, ancien directeur adjoint de cabinet de M. Morin et principal promoteur de la loi du 5 janvier 2010 tant décriée. La continuité entre les ministères de droite et de gauche est ainsi réaffirmée... sur le dos des victimes. Ainsi, les représentants des associations ont écouté, médusés, la présidente du Comité d'indemnisation leur annoncer que sur les 782 dossiers reçus, 400 avaient été examinés. A l'issue d'un travail « minutieux et scientifique », le Comité a donc conclu au rejet de 391 dossiers et à 9 indemnisations. Pour le ministre de la défense, ces résultats décevants n'ont qu'une seule cause : le trop faible nombre de dossiers déposés. Bref, la responsabilité de cet échec de la loi Morin est reportée sur les associations qui n'ont pas incité leurs membres à « profiter » des dispositions de la loi. La preuve ? Sur seulement 26 dossiers déposés par des Polynésiens, 4 ont fait l'objet d'une indemnisation, sur les 9 retenues : il s'agirait d'habitants des Gambier, Reao et Pukarua dont les dossiers ont été instruits par le médecin militaire du Centre de suivi médical de Papeete... sans passer par l'association Moruroa e tatou.

La satisfaction affichée par le ministre de la défense et la présidente du Comité d'indemnisation est une véritable gifle aux associations qui, depuis maintenant 10 ans, se sont battues et se battent encore pour une loi de réparation et de justice à l'égard des victimes militaires, civiles, algériennes, polynésiennes et françaises.

Le mépris est tel que les revendications pour la réforme nécessaire de la loi Morin, présentées par les associations et de nombreux parlementaires sont déclarées « hors sujet » par M. Le Drian. Les promesses de réforme du candidat François Hollande sont ainsi écartées à l'initiative de son propre ministre de la défense. Alors député de l'opposition, ce dernier avait pourtant co-signé en novembre 2008 la proposition de loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais et accidents nucléaires déposée par Christiane Taubira qui reposait sur le principe de présomption, statuant que pour être indemnisé il était seulement nécessaire d'être atteint d'une des maladies de la liste et d'être présent sur ou à proximité des sites d'essais.

Au lieu de trancher avec courage politique l'injustice faite aux victimes des essais nucléaires, M. Le Drian, comme ses prédécesseurs, a préféré s'en remettre à la décision de « scientifiques » acquis à la thèse des effets « négligeables » des radiations.

Constatant la trahison du ministre socialiste de la défense, l'Aven et Moruroa e tatou vont devoir engager un nouveau combat pour la réforme de la loi Morin tant auprès des élus nationaux que des plus hautes autorités de l'Etat.

Roland Oldham
Président Moruroa e tatou

Jean-Luc Sans
Président AVEN